

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 8 novembre 2021 à 19 h, à l'endroit habituel des sessions du conseil, à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire.

Sont présents:

Mme Louise Jean
M. Dominique Tremblay
Mme Cathy Tremblay
Mme Guylaine Morel
Mme Mélina Harvey
M. Jean-Claude Junior Tremblay

Assiste également : la secrétaire d'assemblée madame Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de la convocation de la séance et du quorum requis ;
2. Ouverture de la séance ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Demande d'aide financière - Fonds canadien de revitalisation des communautés : Résolution pour bonifier la contribution de la Municipalité pour le projet d'agrandissement du Chalet des sports ;
5. Résolution d'appui et d'implication pour un projet de CPE ;
6. Promesse bilatérale de vente et d'achat concernant la vente de terrains pour un projet de CPE ;
7. Autorisation d'une activité pour la fête de Noël ;
8. Affaires nouvelles ;
9. Période de questions ;
10. Levée de l'assemblée.

1- CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION DE LA SÉANCE ET DU QUORUM REQUIS

La régularité de la convocation de la séance, de même que le quorum sont constatés par monsieur le maire.

2- OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h, monsieur le maire, Patrick Lavoie, président de l'assemblée, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire par un mot de bienvenue.

2021-11-01

3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

2021-11-02

4- DEMANDE D'AIDE FINANCIERE - FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTES : RESOLUTION POUR BONIFIER LA CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITE POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CHALET DES SPORTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait une demande d'aide financière au programme Fonds Canadien de revitalisation des communautés pour un projet d'agrandissement de son Chalet des Sports;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a autorisé, par sa résolution 2021-07-45 adoptée le 21 juillet dernier, une contribution de 100 000 \$ pour le projet déposé dans le cadre de cette demande;

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés du projet ont été révisés;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation finale est plus élevée et qu'il y aurait lieu de bonifier la contribution de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettrait de répondre à un grand besoin des usagers et de la population en général et qu'il est très structurant pour toute la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le conseil tient à la concrétisation du projet et souhaite qu'il se réalise dans les meilleurs délais;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :

LOUISE JEAN

APPUYÉ PAR :

CATHY TREMBLAY

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion s'engage à contribuer pour une somme supplémentaire de 50 000 \$ et que ce montant soit affecté à même le surplus libre de la municipalité;

2021-11-03

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion demande au Fonds Canadien de revitalisation des communautés d'utiliser l'estimation finale dans le calcul de l'aide financière, si accordée.

5- RESOLUTION D'APPUI ET D'IMPLICATION POUR UN PROJET DE CPE

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Famille a annoncé un grand chantier pour mieux répondre aux besoins de garde des parents du Québec le 21 octobre 2021;

CONSIDÉRANT un changement dans l'attribution des places subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance s'est alors concrétisé par le lancement d'un appel de projets en continu visant l'ajout de 17 000 places aux endroits où les besoins sont les plus pressants;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de Petite Enfance et Bureau coordonnateur du milieu familial du Soleil à la Lune s'est adressé à la municipalité de Saint-Hilarion pour exprimer sa volonté de construire un CPE sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'implantation d'un CPE à Saint-Hilarion comblera les besoins grandissants de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'un CPE permettra aussi desservir des familles de la MRC de Charlevoix et de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE la perte de deux services de garde en milieu familial au cours des dernières années a diminué l'offre de places en garderie dans notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est située au cœur de Charlevoix et est traversée par la route 138, route principale de la région;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est située à proximité et à mi-chemin entre les villes de Baie-Saint-Paul et La Malbaie;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau développement résidentiel est en cours;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'une Maison des aînés a été confirmée dans la municipalité et que plusieurs nouveaux emplois seront créés;

CONSIDÉRANT QUE des installations sont présentes et mis à la disposition d'une future clientèle 0-5 ans : dont un parc, des sentiers aménagés, un boisé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède des terrains pouvant accueillir le CPE;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne figure pas parmi les territoires ciblés lors de l'appel d'offre de projets en continu annoncé et que le CPE du Soleil à la Lune a entrepris des démarches pour faire ajouter Saint-Hilarion à la liste;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :

DOMINIQUE TREMBLAY

APPUYÉ PAR :

GUYLAINE MOREL

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion appuie l'organisation du Bureau coordonnateur et Centre de la Petite Enfance du Soleil à la Lune dans sa démarche à faire ajouter la municipalité de Saint-Hilarion parmi les territoires ciblés par le Ministère dans le cadre de l'appel de projets en continu;

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion confirme son intérêt et appuie favorablement le projet de construction d'un CPE de 21 places, dont 5 poupons, sur son territoire et s'engage à signer une promesse bilatérale de vente et d'achat pour le terrain déjà ciblé par les deux parties;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au CPE du Soleil à la Lune.

2021-11-04

6- PROMESSE BILATERALE DE VENTE ET D'ACHAT CONCERNANT LA VENTE DE TERRAINS POUR UN PROJET DE CPE

CONSIDÉRANT QU'une promesse bilatérale de vente et d'achat est requise pour prévoir la vente de 2 terrains dans le cadre du projet de centre de la petite enfance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à négocier les termes de la promesse bilatérale de vente et d'achat à intervenir avec le CPE du Soleil à la Lune.

2021-11-05

7- AUTORISATION D'UNE ACTIVITE POUR LA FÊTE DE NOËL

CONSIDÉRANT QU'un comité de bénévoles désirent organiser une activité de Noël;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le comité à faire une activité de Noël et donne l'autorisation d'utiliser les lieux du parc récréatif de l'Amical (terrain de jeux) le samedi 4 décembre 2021;

QUE les dépenses inhérentes à l'évènement sont autorisées pour une somme d'environ 1 000 \$;

QU'une demande de permis de réunion à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec est aussi autorisée.

8- AFFAIRES NOUVELLES

9- PERIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

10- LEVEE DE L'ASSEMBLEE

La Levée de l'assemblée est proposée par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 07.

Patrick Lavoie, maire

**Nathalie Lavoie, directrice générale
et secrétaire-trésorière.**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

**Nathalie Lavoie,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

ATTESTATION DU MAIRE

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

**Patrick Lavoie,
Maire**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 13 décembre 2021. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE CHARLEVOIX

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 15 novembre 2021 à 19 h 30, à l'endroit habituel des sessions du conseil, à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire.

Sont présents:

Mme Louise Jean

M. Dominique Tremblay

Mme Cathy Tremblay

Mme Guylaine Morel

Mme Mélina Harvey

M. Jean-Claude Junior Tremblay

Assistent également : la secrétaire d'assemblée madame Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que madame Nadine Perron, secrétaire-administrative.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Avis public du résultat de l'élection;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021;
5. Adoption des comptes à payer du mois d'octobre 2021;
6. Adoption des factures non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
7. Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
8. Nomination d'un maire suppléant;
9. Nomination d'un nouveau membre du conseil à titre de membre du Comité Consultatif en urbanisme (CCU);

10. Nomination des membres du conseil pour siéger sur le CA des Loisirs St-Hilarion Inc;
11. Nomination d'un membre du conseil responsable pour la bibliothèque;
12. Nomination d'un membre du conseil pour siéger sur le CA de Habitations Olivar Asselin;
13. Avis de motion;
14. Projet de Règlement numéro 456 abrogeant le règlement numéro 365;
15. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 154 300 \$ qui sera réalisé le 22 novembre 2021 (Réf : Règlement 377 - camion incendie);
16. Ouverture des soumissions pour l'émission de billets (Réf : Règlement 377 - camion incendie) ;
17. Liste des personnes endettées pour taxes envers la municipalité;
18. Demande de dérogation mineure numéro 157 de monsieur Yves Bergeron pour le 249, rang 5, lot 5 720 909 ;
19. Appels d'offres par soumission -Vente d'un véhicule – Camion Ford 1997;
20. Avis de renouvellement du certificat de qualification - Traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution de Carl Lavoie, opérateur;
21. Demande de monsieur Jean-Pierre Tremblay (Carole Santerre);
22. Autorisation de paiement pour le décompte #1 d'Eurovia Québec Construction Inc. - Projet de réfection chemin Cartier (RIRL 2020-960) ;
23. Organisme de Participation de Parents (OPP) : Demande de support financier, année scolaire 2021-2022;
24. Tourisme Charlevoix : renouvellement d'adhésion 2022;
25. Centre de prévention du suicide de Charlevoix : Renouvellement carte de membre corporatif;
26. Demande de permis spécial de circulation (chargeur avec souffleuse) à Transport Québec;
27. Mouvement Action-Chômage de Charlevoix (MAC) : Carte de membre 2022;
28. Demande de remboursement de dépenses de Jean-Philippe Tremblay, pompier volontaire;
29. Demande de subvention de madame Sylvie Leduc pour un cours de natation (Elliot Rochefort);
30. Demande de la Fabrique St-François d'Assise, communauté St-Hilarion;
31. Club d'Autoneige Le Sapin d'or : Bottin virtuel 2021-2022;
32. Vœux des Fêtes;
33. Party de Noël;
34. Projet du CPE du Soleil à la Lune – Engagement à céder les lots 6 135 850 et 6 135 851- Promesse bilatérale de vente et d'achat pour la vente;
35. Adoption d'une Politique de déneigement;
36. Résolution d'appui au Centre du services scolaires de Charlevoix : Dépôt d'une demande de subvention au programme Soutien des infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES)- Projet de gymnase à l'école Marie-Reine;
37. Résultat de l'enchère publique pour le non-paiement de taxes du 14 octobre 2021 tenu par la MRC de Charlevoix;
38. Demande de Yann Lévesque;
39. Représentation du conseil;
40. Courrier;
41. Affaires nouvelles;
 - 41.1 Achat de capteurs de sécurité pour les portes du garage et de la caserne;
 - 41.2 Offre de service – Inhibiteur de corrosion;
 - 41.3 Demande de prêt de local – Club de cartes;
42. Période de questions;
43. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19 h 30, Monsieur le Maire Patrick Lavoie, président de l’assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l’ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2021-11-07

2- LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter l’ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

3- AVIS PUBLIC DU RÉSULTAT DE L’ÉLECTION

AVIS PUBLIC du
résultat de l'élection

Municipalité
Saint-Hilarion

2021Date du scrutin 1107

Après avoir pris connaissance des résultats complets de l'élection,

Nathalie

Lavoie

présidente ou président d'élection, annonce, par cet AVIS PUBLIC, que les personnes suivantes ont été proclamées élues aux postes mentionnés ci-dessous.

Poste	District, quartier ou poste (nom ou numéro)	Appartenance politique (le cas échéant)	Nom de la personne proclamée élue
Maire(sse)			Patrick Lavoie
Conseiller(-ère)	Poste numéro 1		Louise Jean
Conseiller(-ère)	Poste numéro 2		Dominique Tremblay
Conseiller(-ère)	Poste numéro 3		Cathy Tremblay
Conseiller(-ère)	poste numéro 4		Guylaine Morel
Conseiller(-ère)	Poste numéro 5		Mélina Harvey
Conseiller(-ère)	Poste numéro 6		Jean-Claude Junior Tremblay
Conseiller(-ère)			
Conseiller(-ère)			
Conseiller(-ère)			
Conseiller(-ère)			

SIGNATURE

Saint-Hilarion

Municipalité

le 2021-10-01

Année Mois Jour

Donné à

Nathalie Lavoie

Présidente ou président d'élection

2021-11-08

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

2021-11-09

D’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 octobre 2021.

5- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D’OCTOBRE 2021

Il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 141 851.61 \$ (journal des achats # 1379, journal des déboursés # 1261-1262, chèques # 15990 à 16048, prélèvements # 1157 à 1169) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 161 044.11 \$ (journal des achats # 1377-1378, journal des déboursés, # 1258-1259, chèques # 15983 à 15989, prélèvements # 1152 à 1156) et les salaires nets pour un montant 27 193.42 \$, (dépôts # 507 838 à 507 889), sont acceptés.

2021-11-10

6- ADOPTION DES FACTURES NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

It Cloud				112.57 \$
Info Page				92.10 \$
Danielle Fortin				580.90 \$
Ministre de la Sécurité Publique				50 677.00 \$
				51 462.57 \$

2021-11-11

7- DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les déclarations des intérêts pécuniaires des élus sont déposées conformément à l’article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* qui stipule qu’à chaque année, dans les soixante (60) jours de l’anniversaire de la proclamation de son élection, tout membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration de mise à jour;

Le conseil prend acte du dépôt des formulaires de *Déclaration des intérêts des membres du conseil* dûment complétés par chacun des membres.

2021-11-12

8- NOMINATION D’UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal prévoit à l’article 116 que le conseil peut, en tout temps, nommer un membre du conseil comme maire suppléant, lequel en l’absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire avec tous les privilèges, droits et obligations à cette fonction;

CONSIDÉRANT QUE l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale municipale prévoit qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacances de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) par un substitut, que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

CONSIDÉRANT QUE l'article 203 du Code municipal prévoit que tous chèques émis ou billets ou autres titre consentis par la Municipalité doivent être signés conjointement par le maire et le secrétaire-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacances dans la charge du maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE nommer monsieur Jean-Claude Junior Tremblay à titre de maire suppléant et substitut du maire lors des séances ordinaires de la MRC de Charlevoix pour la durée du mandat ou jusqu'à une prochaine nomination;

Il est également résolu d'autoriser monsieur Jean-Claude Junior Tremblay à signer, pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion, conjointement avec la secrétaire-trésorière, tous chèques et billets ou autres titres consentis par la Municipalité en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacances dans la charge de maire.

2021-11-13

9- NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un nouveau membre du conseil au comité consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE madame Cathy Tremblay a manifesté son intérêt à faire partie du comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal nomme madame Cathy Tremblay sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour une période de deux ans.

2021-11-14

10- NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL POUR SIÉGER SUR LE CA DES LOISIRS ST-HILARION INC

CONSIDÉRANT QUE certains membres du conseil sont déjà nommés pour représenter la municipalité au conseil d'administration (CA) des Loisirs de St-Hilarion Inc. soit messieurs Patrick Lavoie et Dominique Tremblay ainsi que madame Louise Jean;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un nouveau membre afin de respecter le nombre de quatre (4) membres du conseil municipal sur ce conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion confirme le maintien des trois membres déjà sur le conseil soient messieurs Patrick Lavoie, Dominique Tremblay et madame Louise Jean et nomme le 4^e membre soit madame Guylaine Morel pour siéger sur le CA des Loisirs de St-Hilarion Inc.

QU’une copie de la présente résolution soit transmise à madame Danielle Fortin, secrétaire des Loisirs de St-Hilarion Inc.

2021-11-15

11- NOMINATION D’UN MEMBRE DU CONSEIL RESPONSABLE POUR LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de nommer un membre du conseil sur le comité de la Bibliothèque Aux Quatre Vents;

CONSIDÉRANT QUE madame Mélina Harvey a manifesté son intérêt à faire partie du comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal nomme madame Mélina Harvey sur le comité de la bibliothèque pour la durée de son mandat ou jusqu’à avis contraire.

12- NOMINATION D’UN MEMBRE DU CONSEIL POUR SIÉGER SUR LE CA DES HABITATIONS OLIVAR ASSELIN

Ce point est annulé.

2021-11-16

13- AVIS DE MOTION

Avis est donné par Dominique Tremblay, membre du conseil municipal, qu’un règlement sera soumis au conseil municipal pour adoption, dont un exemplaire est déposé devant le conseil municipal simultanément au présent avis de motion, concernant l’abrogation du règlement numéro 365.

2021-11-17

14- PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 456 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 365

Il est proposé par Cathy Tremblay, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le projet de règlement numéro 456 soit déposé.

2021-11-18

15- RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 154 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 22 NOVEMBRE 2021 (RÉF : RÈGLEMENT 377 - CAMION INCENDIE)

Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 154 300 \$ qui sera réalisé le 22 novembre 2021

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Saint-Hilarion souhaite emprunter par billets pour un montant total de 154 300 \$ qui sera réalisé le 22 novembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
377	154 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Il est proposé par Mélina Harvey, appuyée par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 22 novembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 mai et le 22 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	29 800 \$	
2023.	30 300 \$	
2024.	30 900 \$	
2025.	31 400 \$	
2026.	31 900 \$	(à payer en 2026)
2026.	0 \$	(à renouveler)

2021-11-19

16- OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS (RÉF : RÈGLEMENT 377 - CAMION INCENDIE)

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	15 novembre 2021	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	22 novembre 2021
Montant :	154 300 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Hilarion a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 22 novembre 2021, au montant de 154 300 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

29 800 \$	1,10000 %	2022
30 300 \$	1,50000 %	2023
30 900 \$	1,80000 %	2024
31 400 \$	2,00000 %	2025
31 900 \$	2,15000 %	2026

Prix : 98,48900

Coût réel : 2,40860 %

2 - CD DE CHARLEVOIX-EST

29 800 \$	2,51000 %	2022
30 300 \$	2,51000 %	2023
30 900 \$	2,51000 %	2024
31 400 \$	2,51000 %	2025
31 900 \$	2,51000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,51000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Guylaine Morel, appuyée par Dominique Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s’il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Hilarion accepte l’offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 22 novembre 2021 au montant de 154 300 \$ effectué en vertu du règlement d’emprunt

numéro 377. Ces billets sont émis au prix de 98,48900 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2021-11-20

17- LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes envers la municipalité en date du 15 novembre 2021, conformément à l'article 1022 du Code municipal du Québec. Le montant de taxes passées dû à recevoir selon l'analyse des comptes en date du 15 novembre 2021 est de 112 008.67 \$.

2021-11-21

18- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 157 DE MONSIEUR YVES BERGERON POUR LE 249 RANG 5, LOT 5 720 909

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 157 formulée par monsieur Yves Bergeron en regard d'un immeuble situé au 249, rang 5 et portant le numéro de lot 5 720 909 du cadastre officiel du Québec, dont la nature est la suivante :

1- Demande de dérogation mineure afin d'avoir un garage privé de 111.48 m²
-Notre réglementation en vigueur, autorise 100 m² en zone A (39-A)

2- Demande de dérogation mineure afin d'augmenter la hauteur du garage à 7.31 mètres.

-Notre réglementation en vigueur autorise une hauteur de 6 mètres.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui a étudié la demande le 10 novembre 2021, conditionnelle à ce qu'un (1) des petits bâtiments soit démoli après les travaux du nouveau garage si accepté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion accepte la demande de dérogation mineure numéro 157 telle que formulée avec la condition demandée par le CCU (démolition d'un petit bâtiment).

2021-11-22

19- APPELS D'OFFRES PAR SOUMISSION -VENTE D'UN VÉHICULE – CAMION FORD 1997

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a publié un avis public - Appel d’offres par soumission le 14 octobre 2021 pour la vente du camion Ford HDDC 1997 avec équipement à neige et boîte dompeuse;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires avaient jusqu’au 25 octobre à 16 h pour déposer leur soumission;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une (1) soumission soit celle de monsieur Gaétan Boudreault au montant de 11 510 \$;

CONSIDÉRANT QUE le camion, qui est présentement remisé, et les équipements sont vendus tel que vu, sans certification d’inspection et sans aucune garantie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte la soumission de monsieur Gaétan Boudreault au montant de 11 510 \$ pour la vente du camion Ford HDDC 1997 avec équipement à neige et boîte dompeuse, vendus tel que vu et sans aucune garantie ni certification d’inspection, plus les taxes applicables;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer tous les documents nécessaires pour procéder à la vente pour et au nom de la municipalité.

2021-11-23

20- AVIS DE RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION - TRAITEMENT D’EAU SOUTERRAINE SANS FILTRATION ET RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE CARL LAVOIE, OPÉRATEUR

Il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité autorise le renouvellement du certificat de qualification-Traitement d’eau souterraine sans filtration et réseau de distribution de monsieur Carl Lavoie au coût de 118 \$ plus les taxes applicables.

2021-11-24

21- DEMANDE DE MONSIEUR JEAN-PIERRE TREMBLAY (CAROLE SANTERRE)

CONSIDÉRANT le courriel de monsieur Jean-Pierre Tremblay qui confirme leur demande afin que la municipalité déneige le chemin du rang 4 jusqu’à leur résidence du 20, rang 4 ouest;

CONSIDÉRANT QU’il mentionne que jusqu’à maintenant ce chemin n’était pas ouvert car il n’y avait qu’un chalet trois saisons et qu’actuellement leur nouvelle résidence est en construction et sera terminée au cours de l’hiver;

CONSIDÉRANT QUE cette portion du chemin du rang 4 ouest n’a jamais été entretenu l’hiver par la municipalité;

CONSIDÉRANT l'état actuel de cette portion du chemin et que celui-ci a une seule voie de circulation peu large ne permet pas le déneigement avec les déneigeuses de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'état et la largeur du pont qui doit être emprunté;

CONSIDÉRANT QU'une partie de la portion du chemin d'accès pour se rendre à leur propriété appartient à un tiers ;

CONSIDÉRANT QU'une partie de cette portion du chemin est utilisée depuis plusieurs années comme sentier de motoneiges balisé par le Club d'Auto-Neige Le Sapin d'Or;

CONSIDÉRANT la demande tardive du demandeur ;

CONSIDÉRANT QU'un autre accès est présent et pourrait être privilégié par le demandeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion refuse l'ouverture et le déneigement par la municipalité de cette portion de chemin du rang 4 ouest en hiver pour l'accès à sa résidence secondaire.

2021-11-25

**22- AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE DÉCOMPTÉ #1 D'EUROVIA QUÉBEC
CONSTRUCTION INC. - PROJET DE RÉFECTION CHEMIN CARTIER (RIRL 2020-960)**

CONSIDÉRANT la réception du décompte progressif numéro 1 de l'entrepreneur Eurovia Québec Construction Inc. pour les travaux effectués au 8 octobre moins une retenue de 5 % dans le cadre du projet de réfection du chemin Cartier au montant de 444 307.68 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE madame Stéphanie Pelletier, ingénieure de la MRC de Charlevoix, recommande le paiement de ce décompte suite à son analyse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement d'une partie du décompte progressif numéro 1 à Eurovia Québec Construction Inc. au montant de 444 307.68 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense, subventionnée à 75 % par le RIRL, soit assumée par la municipalité à 25 % (partie non subventionnée) et payée avec le financement décrété par le règlement d'emprunt numéro 443.

2021-11-26

**23- ORGANISME DE PARTICIPATION DE PARENTS (OPP) : DEMANDE DE SUPPORT
FINANCIER, ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022**

Il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un montant de 200 \$ à l’organisme de participation de parents pour diverses activités pour l’année scolaire 2021-2022.

2021-11-27

24- TOURISME CHARLEVOIX : RENOUELEMENT D’ADHÉSION 2022

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le renouvellement de l’adhésion à Tourisme Charlevoix pour l’année 2022 au montant de 3 955 \$ plus taxes.

2021-11-28

25- CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE CHARLEVOIX : RENOUELEMENT CARTE DE MEMBRE CORPORATIF

Il est proposé par Mélina Harvey et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Hilarion accepte de renouveler l’adhésion comme membre corporatif du Centre prévention du suicide au montant de 50 \$.

2021-11-29

26- DEMANDE DE PERMIS SPÉCIAL DE CIRCULATION (CHARGEUR AVEC SOUFFLEUSE) À TRANSPORT QUÉBEC

Il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la demande de permis spécial de circulation auprès de Transport Québec pour le chargeur sur roues et souffleuse ainsi que le paiement des droits de permis au coût total de 495.70 \$ (484 \$, plus les frais administratifs de 11.70 \$).

2021-11-30

27- MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE DE CHARLEVOIX (MAC) : CARTE DE MEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Action-Chômage (MAC) de Charlevoix sollicite la municipalité pour un soutien comme membre corporatif au coût de 50 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte d’apporter sa contribution au montant de 50 \$ au MAC de Charlevoix.

**28- DEMANDE DE REMBOURSEMENT FRAIS EXAMEN MÉDICAL ET PERMIS CLASSE 4 DE
JEAN-PHILIPPE TREMBLAY, POMPIER VOLONTAIRE**

Ce point est remis.

2021-11-31

**29- DEMANDE DE SUBVENTION DE MADAME SYLVIE LEDUC POUR UN COURS DE
NATATION (ELLIOT ROCHEFORT)**

CONSIDÉRANT la demande de subvention de madame Sylvie Leduc pour le cours de natation de son fils Elliot Rochefort;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un montant total de 15 \$ à madame Sylvie Leduc pour la subvention natation.

2021-11-32

30- DEMANDE DE LA FABRIQUE ST-FRANÇOIS D'ASSISE, COMMUNAUTÉ ST-HILARION

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de La Fabrique Saint-Hilarion pour leur aider à défrayer une partie de la facture pour le déblaiement du stationnement de la cour d'église pour la période hivernale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion accepte d'aider financièrement la Fabrique Saint-François d'Assise, Communauté St-Hilarion, pour un montant de 1 000 \$.

2021-11-33

31- CLUB D'AUTONEIGE LE SAPIN D'OR : BOTTIN VIRTUEL 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE le Club d'Auto-Neige Le Sapin d'Or sollicite la municipalité pour une publicité dans le bottin virtuel 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la dépense pour une publicité 1/3 page - couleur dans le guide de sentiers et commanditaires pour la saison 2021-2022 du Club d'Auto-Neige Le Sapin d'Or Inc. au coût de 150 \$ plus taxes.

2021-11-34

32- VŒUX DES FÊTES

CONSIDÉRANT les offres reçues pour les vœux des Fêtes de Radio MF Charlevoix, moncharlevoix.net et Le Charlevoisien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité accepte la proposition de Radio MF soit le plan 10 jours (Noël et jour de l’An) au coût de 145 \$ plus taxes.

2021-11-35

33- PARTY DE NOËL

CONSIDÉRANT qu’à chaque année la municipalité réunit, au cours de la période des Fêtes, ses employés et ses élus ainsi que ses pompiers volontaires;

CONSIDÉRANT QUE ceux et celles qui désirent que les conjoints et conjointes les accompagnent, devront déboursier le coût du repas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise les dépenses pour le souper de Noël qui aura lieu au restaurant Grillade la Bohème le 11 décembre 2021 à 17 h 30.

2021-11-36

34- PROJET DU CPE DU SOLEIL À LA LUNE – ENGAGEMENT À CÉDER LES LOTS 6 135 850 ET 6 135 851- PROMESSE BILATÉRALE DE VENTE ET D’ACHAT POUR LA VENTE

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité peut acquérir, construire et aménager, sur son territoire, des immeubles qui peuvent être loués ou aliénés, à titre gratuit ou onéreux, en tout ou en partie, au profit d’un centre de la petite enfance ou d’une garderie, au sens de la Loi sur les services de garde éducatifs à l’enfance aux fins d’y installer ce centre ou cette garderie (C.M. article 7, 3°);

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-11-03, adoptée à la séance extraordinaire du 8 novembre 2021, à laquelle le conseil municipal de Saint-Hilarion a confirmé son intérêt et son appui favorable au CPE Du Soleil à la Lune concernant le projet de construction d’un CPE de 21 places, dont 5 poupons, à Saint-Hilarion et s’est engagé à signer une promesse bilatérale de vente et d’achat pour le terrain déjà ciblé par les deux parties;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de préciser les termes de la cession du terrain concerné;

CONSIDÉRANT QUE la signature d’une promesse bilatérale de vente et d’achat est requise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité s’engage à céder les lots 6 135 850 et 6 135 851 d’une superficie totale de 4631.8 mètres carrés pour la somme de 60 000 \$ à l’organisation du bureau coordonnateur et centre de la petite enfance Du Soleil à la Lune sous les conditions suivantes :

- Ajout de la municipalité à la liste des territoires visés par l’appel de projet en continu émise le 21 octobre 2021 par le ministère de la Famille;
- Acceptation du projet d’une centre de la petite enfance de 21 places, dont 5 poupons dans la municipalité de Saint-Hilarion;

QUE cette cession sera effectuée à titre onéreux et tient compte, dans la mesure où ce prix serait en deçà de sa juste valeur marchande, d’une aide à l’implantation de cet organisme à but non lucratif et apport à la communauté d’une valeur d’environ 30 000 \$ en tenant compte du rapport d’évaluation d’une firme d’évaluateurs agréés pour un lot contigu de superficie moindre;

QUE le conseil autorise la signature d’une promesse bilatérale de vente et d’achat pour la vente des dits lots par monsieur le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au CPE du Soleil à la Lune.

2021-11-37

35- ADOPTION D’UNE POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire adopter une politique de déneigement;

CONSIDÉRANT la politique de déneigement jointe à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion adopte la politique de déneigement tel que déposée et annexée aux présentes.

2021-11-38

36- RÉOLUTION D’APPUI AU CENTRE DU SERVICES SCOLAIRES DE CHARLEVOIX : DÉPÔT D’UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME SOUTIEN DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES SCOLAIRES ET D’ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (PSIRSSES)- PROJET DE GYMNASSE À L’ÉCOLE MARIE-REINE

CONSIDÉRANT le nouveau programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d’enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT QUE ce programme prévoit une aide financière équivalent à 66^{2/3} % des coûts admissibles jusqu’à concurrence de 5 M \$;

CONSIDÉRANT QU’une participation financière du centre de services scolaires, du milieu concerné et ses partenaires est requise pour le 33 ^{1/3} % restant;

CONSIDÉRANT les limitations de la grande salle tenant lieu de gymnase à l'école Marie-Reine sise dans notre municipalité, notamment d'un point de vue de sécurité, de possibilités d'enseignement et de la circulation des élèves;

CONSIDÉRANT QUE le programme prévoit que l'infrastructure bénéficiant d'une aide financière dans le cadre de ce programme puisse être mis à la disposition de la population et que par conséquent, l'appui de la municipalité est nécessaire;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité et l'importance d'avoir une infrastructure de qualité pour les enfants et les résidents de la municipalité et des municipalités voisines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion appuie le projet du Centre de services scolaires de Charlevoix pour le projet *Ajout d'un gymnase à l'école Marie-Reine* afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre

du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur;

QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion s'engage à conclure une entente de service avec le Centre de services scolaires de Charlevoix pour le projet *Ajout d'un gymnase à l'école Marie-Reine* afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

2021-11-39

37- RÉSULTAT DE L'ENCHÈRE PUBLIQUE POUR LE NON-PAIEMENT DE TAXES DU 14 OCTOBRE 2021 TENU PAR LA MRC DE CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT les certificats d'adjudication de la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Charlevoix concernant les ventes de trois (3) lots pour non-paiement des taxes qui ont eu lieu à l'enchère publique le 14 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil prenne acte du résultat de la vente pour non-paiement de taxes des lots numéros 5 721 168, 5 721 169 et 5 721 172.

2021-11-40

38- DEMANDE DE YANN LÉVESQUE

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Lévesque pour déposer sa neige sur le terrain en arrière de chez lui;

CONSIDÉRANT QUE le terrain n'appartient plus à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil ne peut donner d'autorisation à monsieur Levesque de déposer sa neige à cet endroit n'étant plus propriétaire de ce dit terrain, ce dernier appartenant actuellement au CIUSS de la Capitale-Nationale.

39- REPRÉSENTATION DU CONSEIL

40- COURRIER

- Association des personnes handicapées de Charlevoix : Remerciement pour le don d'un classeur;
- CTAQ : Remerciement pour la contribution pour le tournoi de golf des paramédics de Charlevoix;
- Fondation Mains de l'Espoir de Charlevoix : Remerciement pour le don à l'organisme et reçu;
- Affaires municipales et de l'Habitation : Approbation du règlement d'emprunt numéro 432-1;
- Gouvernement du Québec : Annonce de la 25 e édition des prix Hommage bénévolat-Québec;

41- AFFAIRES NOUVELLES

2021-11-41

41.1 ACHAT DE CAPTEURS DE SÉCURITÉ POUR LES PORTES DU GARAGE ET DE LA CASERNE

CONSIDÉRANT QUE les portes du garage et celles de la caserne n'ont pas de capteurs de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE ces capteurs empêchent la porte de se fermer lorsque le rayon est interrompu ou bloqué et que c'est un ajout au niveau de la sécurité pour les employés et les pompiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise l'achat de ces capteurs au coût de 2 875 \$ plus les taxes applicables chez Vitrierie Gilbert.

2021-11-42

41.2 OFFRE DE SERVICE – INHIBITEUR DE CORROSION

CONSIDÉRANT l’offre de service d’Environor Canada Inc. pour le traitement inhibiteur de corrosion recommandé ainsi que l’estimation budgétaire annuelle pour ce traitement sur le réseau d’aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE l’achat de produits Environor inclut un service périodique sans frais d’au moins une visite annuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte l’offre d’Environor Canada Inc. pour un prix de traitement annuel en baril d’environ de 1 698 \$ plus les taxes applicables.

2021-11-43

41.3 DEMANDE DE PRÊT DE LOCAL – CLUB DE CARTES

Il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le club de cartes à utiliser la grande salle du Chalet des sports pour leur activité qui débutera le 9 janvier 2022, et ce, tous les dimanches soir de 19 à 22 h.

42- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2021-11-44

43- LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

La Levée de l’assemblée est proposée par Louise Jean et résolu à l’unanimité des conseillers présents. Il est 21 h 05.

Patrick Lavoie, maire

**Nathalie Lavoie, directrice générale
et secrétaire-trésorière.**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion dispose des crédits suffisants pour l’autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Nathalie Lavoie,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ATTESTATION DU MAIRE

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Patrick Lavoie,
Maire

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 13 décembre 2021. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 29 novembre 2021 à 19 h 30, à l'endroit habituel des sessions du conseil, à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire.

Sont présents:

Mme Louise Jean
M. Dominique Tremblay
Mme Cathy Tremblay
Mme Guylaine Morel
Mme Mélina Harvey

M. Jean-Claude Junior Tremblay

Assiste également : la secrétaire d'assemblée madame Nadine Perron, secrétaire administrative.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de la convocation de la séance et du quorum requis ;
2. Ouverture de la séance ;
3. Nomination d'une secrétaire d'assemblée ;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
5. Avis de motion ;
6. Dépôt du projet de Règlement numéro 457 « Règlement sur l'occupation d'une partie du domaine public municipal ;
7. Affaires nouvelles ;
8. Période de questions ;
9. Levée de l'assemblée.

1- CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION DE LA SÉANCE ET DU QUORUM REQUIS

La régularité de la convocation de la séance, de même que le quorum sont constatés par monsieur le maire.

2- OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 36, monsieur le maire, Patrick Lavoie, président de l'assemblée, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire par un mot de bienvenue.

2021-11-45

3- NOMINATION D'UNE SECRETAIRE D'ASSEMBLÉE

ATTENDU QU'en l'absence de madame Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, il y a lieu de nommer une secrétaire d'assemblée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE madame Nadine Perron agisse comme secrétaire de cette séance extraordinaire.

2021-11-46

4- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter l’ordre du jour tel que déposé.

2021-11-47

5- AVIS DE MOTION

Avis est donné par Dominique Tremblay, membre du conseil municipal, qu’un règlement sera soumis au conseil municipal pour adoption, dont un exemplaire est déposé devant le conseil municipal simultanément au présent avis de motion, concernant un règlement portant sur l’occupation d’une partie du domaine public municipal.

2021-11-48

6- DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 457 « RÈGLEMENT SUR L’OCCUPATION D’UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC MUNICIPAL »

Il est proposé par Louise Jean, appuyé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le projet de règlement numéro 457 soit déposé.

7- AFFAIRES NOUVELLES

8- PERIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2021-11-49

9- LEVEE DE L’ASSEMBLÉE

La Levée de l’assemblée est proposée par Dominique Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents. Il est 19 h 39.

Patrick Lavoie, maire

Nadine Perron, secrétaire administrative

ATTESTATION DU MAIRE

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Patrick Lavoie,
Maire

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 13 décembre 2021. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.